

Défaut d'approvisionnement par la Compagnie des Indes

Le 10 novembre 1767. Dumas au ministre

Au dossier du Général Dumas aux Archives départementales du Tarn et Garonne, cote 20J-130

=====

Du 10 novembre 1767

N°4.

Monseigneur,

Je n'ai point été étonné en arrivant dans cette colonie de la trouver dénuée de tout approvisionnement en marchandises d'Europe. Je savais avant de partir de Lorient à quoi je devais m'attendre à cet égard. Mais les habitants, après avoir éprouvé pendant cinq ans une sorte d'abandon général, s'étaient flattés que sous votre puissante protection ils trouveraient leurs besoins de première nécessité. Ils s'adressèrent à nous, Monseigneur, à notre arrivée pour commencer à jouir au-moins d'un partage égal dans le peu d'effets qui se trouvaient encore dans les magasins de la Compagnie des Indes, dont nous demandâmes l'état au Bureau de Commerce.

Cet état donné par aperçu me fut communiqué par M. Poivre, sans être signé des agents de la Compagnie. Nous convînmes que cette forme était nécessaire, M. Poivre s'en chargea et les directeurs du Bureau de Commerce signèrent en effet leur aperçu. Mais il ne m'a pas été possible depuis d'en obtenir une copie de M. Poivre, ni même communication, non plus que de la facture du chargement du navire *l'Outarde* arrivé depuis.

Si cet état était en mes mains, Monseigneur, j'aurais l'honneur de vous l'adresser et par le rapport fidèle qui vous en serait fait, vous seriez instruit du vide effrayant des magasins de la Compagnie, en effets et ustensiles de marine, en matières quelconques de l'approvisionnement desquelles le service dépend à chaque instant du jour.

Les articles en comestible ou de consommation nécessaire pour les habitants, s'y trouvent en si petite quantité que, distribués équitablement entre eux, il n'y en aurait pas pour fournir à leur consommation indispensable l'espace de 6 semaines.

Les habitants de cette colonie accoutumés depuis longtemps à se passer de tout, ne se sont pas permis le moindre murmure, ils espèrent de votre protection, Monseigneur, un meilleur sort pour l'avenir, et tout le monde a pris patience. Si la distribution du peu qui s'est trouvé avait été faite avec ordre, impartialité et proportion, tout le monde eut été content.

Conformément à vos ordres, Monseigneur, nous nous sommes occupés en arrivant d'arrêter un tarif du prix de chaque espèce de marchandise, selon le bénéfice attribué à la Compagnie des Indes sur chaque article. Je me suis attaché à donner à ce tarif le degré d'authenticité qui doit rassurer la confiance publique.

L'établissement des boutiques de détail a souffert jusqu'ici des difficultés dont la source a été la proposition qui nous fut faite par les syndics à leur première assemblée de payer des boutiquiers aux dépens de la Commune, et d'acheter dans les boutiques au même tarif qu'au magasin de la Compagnie. Ils se désistèrent ensuite de cet arrangement, nous fîmes procéder à une adjudication au rabais qui ne réussit pas, et nous proposâmes enfin aux syndics de la Commune de se charger de l'exploitation de ces boutiques au bénéfice qui y serait attribué pour le profit être versé dans la caisse de la Commune [*sic*].

Les syndics ayant accepté la proposition en voulurent étendre l'effet trop loin, et prétendirent porter le bénéfice convenu de six pour cent au-dessus du tarif pour le détail des boutiques, jusque sur les articles qui sortiraient en gros des magasins de la Compagnie. M. Poivre qui avait assisté à leur délibération était de leur avis contre mon opinion. L'article 28 de l'ordonnance concernant le gouvernement civil le ramena. Le Roi ayant réglé le bénéfice que les marchandises doivent supporter en sortant des magasins de la Compagnie, nous n'étions autorisés qu'à prononcer sur le bénéfice en sus qui devait être attribué aux boutiques de détail. Cela n'a pas empêché que les syndics n'aient accepté l'exploitation de ces boutiques pour le compte de la Commune avec un bénéfice de six pour cent, et cela peut prévenir beaucoup d'abus malgré quelques oppositions mal fondées qu'ils ont éprouvées dans cet arrangement.

Quatre mois se sont écoulés pendant que l'on s'est occupé de ces arrangements et de ces contrariétés. Les habitants souffraient. M. Poivre donnait des billets aux plus pressés, cela prenait tout son temps. Définitivement il a fallu livrer la distribution au Bureau de Commerce même dont les directeurs ont conservé par là trop de puissance. Notre arrivée n'a pas fait époque à cet égard. La partie des citoyens qui manquait de protection avant, en a manqué depuis dans ce partage intéressant. Il faut espérer qu'à l'arrivée des premières cargaisons cet arbitraire cessera. Nous aurons plus de liberté, plus d'expérience, et nous parviendrons à faire une distribution égale, satisfaisante pour tout le monde.

Mais, Monseigneur, l'Isle de France restera-t-elle toujours dans cet état ? N'aura-t-elle jamais en effets d'Europe qu'une très petite partie de ses besoins de première nécessité ? Cela est fort à craindre tant que la Compagnie sera chargée de l'approvisionnement. Les administrateurs de cette Compagnie peuvent avoir quelque intérêt à nous laisser manquer de tout.

Je sais bien que le changement de destination des navires *le Beaumont*, *le Vilvaut* [Villevault] et *la Paix* a considérablement diminué l'objet entier qui était destiné pour ces îles, mais je sais aussi que tout ce que ces vaisseaux contenaient aurait été suffisant pour un approvisionnement honnête, et malgré ce que M. Dubuc m'a fait l'honneur de me marquer, je n'ose encore me flatter que ces cargaisons nous parviennent dans l'année.

Les vaisseaux qui ont passé ici cette année ont porté fort peu de choses. On a fait décharger à Lorient une partie des effets comestibles et autres de quelques-uns de ces vaisseaux avant leur départ, nommément du *St Louis* comme sa facture en fait foi. Sur 1200 barriques de vin que la Compagnie a envoyées ici, 800 se sont trouvées vinaigre pour avoir été acheté de trop mince qualité, le reste a passé pour l'approvisionnement des hôpitaux, pour les vaisseaux de la Compagnie, ou pour la consommation des directeurs ou employés du Bureau de Commerce.

A cet égard, il est nécessaire de vous faire remarquer, Monseigneur, que le Bureau de Commerce en prenant sa subsistance sur la masse de l'approvisionnement aura ici le droit de vivre tandis qu'il ne laissera aux autres que la ressource de mourir et qu'un pareil droit est odieux. Je désirerais que la Compagnie des Indes fournisse à son Bureau de Commerce ses besoins en particulier et séparément de la somme de l'approvisionnement public, sans quoi le choix et la préférence seront exclusivement pour lui pour la qualité et la quantité.

Ce manque d'approvisionnement en tout genre, Monseigneur, est-il concerté ? Ce doute est bien pardonnable lorsqu'on voit de si près tant de manœuvres, tant de mouvements tendant à renverser l'économie de l'administration nouvelle. C'est à votre haute sagesse à veiller sur nous, c'est à votre puissance à nous protéger.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre etc.

Signé Dumas

P. S. Depuis cette lettre écrite, est arrivé le navire *le Saint Jean-Baptiste* commandé par M. de Surville qui ne porte pas la plus petite chose pour l'approvisionnement de cette colonie.

* * *